

Conditions générales de vente des entreprises du groupe CADFEM (CGV CADFEM)

Version 1.09.2023

Pour des raisons de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser simultanément les formes linguistiques masculine, féminine et diverse (m/f/d). Toutes les désignations de personnes s'appliquent indifféremment à tous les sexes.

Contenu

A. Champ d'application	
1. Modèle d'entreprise	2
2. Structure du groupe CADFEM	2
3. Domaines d'activité	3
a) Logiciel de simulation et support	3
b) Formation continue	4
c) Conseil	4
d) Fourniture de biens (matériel informatique et logiciels standard)	4
e) Services informatiques	4
4. Canaux de distribution	5
a) Portail d'entreprise www.cadfem.net	5
b) Compte client myAccount	5
c) Offres de formation continue en ligne gratuites avec obligation d'inscription	5
B. Conditions générales	
1. Champ d'application	5
2. Partenaire contractuel	5
3. Dispositions relatives au contrôle des exportations (y compris les sanctions)	6
4. Sous-traitant	7
5. Prix et conditions de paiement, retards	7
6. Réserve de propriété	8
7. Cession, compensation et rétention	9
8. Confidentialité	9
9. Responsabilité	9
10. Garantie	9
11. Droits de propriété intellectuelle de tiers	10
12. Lieu de juridiction	11
13. Choix de la loi applicable	11
C. Conditions particulières	
1. Distribution de logiciels d'ANSYS, Inc. et fourniture de support	11
2. Distribution d'autres logiciels de simulation et fourniture de services d'assistance	12
3. Formation continue	12
a) Catégories de formation continue	12
b) Contenu des prestations	14
c) Adaptation unilatérale du contrat	14
d) Force majeure, retrait et annulation par CADFEM	14
e) Droits d'utilisation & Copyright	15
f) Forfait séminaire	15
4. Conseil	16
a) Calculs des commandes	16
b) Développement de logiciels	16
c) Modélisation des matériaux	17
d) Conditions générales pour le consulting	17
5. Livraison de marchandises, (matériel informatique et logiciels standard)	19
a) Fourniture de matériel informatique et d'autres marchandises	19
b) Logiciel standard	19

6.	Services informatiques.....	19
a)	Contingent d'heures de service informatique (SSK)	20
b)	Accord sur le niveau de service informatique (SLA).....	20
c)	Service informatique Prestation d'installation (InstDL).....	20
D. Offres en ligne		
1.	Compte client CADFEM « myAccount »	21
a)	Enregistrement.....	21
b)	Processus de commande	21
c)	Obligations du client.....	22
d)	Obligations de CADFEM.....	22
e)	Coûts.....	22
f)	Résiliation, modification	22
2.	Formations gratuites en ligne	23
a)	Enregistrement.....	23
b)	Fournisseur/contractant.....	23
c)	Obligations de CADFEM.....	23
d)	Obligations du client.....	23
e)	Processus d'enregistrement et correction des erreurs.....	23
f)	Coûts.....	23

A. Champ d'application

La structure juridique du groupe CADFEM ainsi que la diversité de son offre impliquent une complexité correspondante dans l'aménagement des conditions juridiques de ses relations commerciales.

Les présentes conditions générales de vente (CGV CADFEM) s'appliquent aux domaines d'activité décrits dans la section A. 3. des présentes CGV CADFEM des sociétés du groupe CADFEM mentionnées dans la section A. 2. des présentes CGV CADFEM.

Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent qu'aux relations commerciales avec des clients professionnels (voir à ce sujet le paragraphe B. 1. a) des présentes CGV de CADFEM).

1. Modèle d'entreprise

Les entreprises du groupe CADFEM (ci-après également dénommé "CADFEM") sont des fournisseurs leaders de produits et de services dans le domaine de l'application de la simulation numérique au développement de produits.

En tant que partenaire ANSYS, CADFEM distribue le logiciel de simulation d'ingénierie et de conception 3D d'ANSYS, Inc., ainsi que des logiciels complémentaires d'autres fournisseurs.

Conformément à son slogan "La simulation, c'est plus qu'un logiciel", CADFEM propose également des services matériels, informatiques et de cloud computing, des services d'ingénierie utiles ainsi que des formations de qualité, ce qui en fait une "source unique de simulation".

L'offre payante de CADFEM s'adresse aux entreprises de tous les secteurs industriels et de toutes les branches, ainsi qu'aux universités et aux instituts de recherche.

Outre les canaux de distribution classiques, CADFEM utilise également le portail commercial www.cadfem.net.

2. Structure de CADFEM Group

Le groupe CADFEM est constitué d'entreprises juridiquement indépendantes mais travaillant en étroite collaboration, basées en Europe, aux États-Unis, en Asie et en Afrique du Nord.

Les entreprises suivantes font partie du groupe CADFEM au sens des présentes conditions générales :

- a) CADFEM Germany GmbH, Am Schammacher Feld 37, 85567 Grafing bei München, Allemagne, T +49 (0)8092-7005-0, F +49 (0)8092 7005 77, info@cadfem.de.
- b) CADFEM (Austria) GmbH, Wagenseilgasse 14, 1120 Vienne, Autriche, T +43 (0)1 587 70 73, F +43 (0)1 587 70 73 19, info@cadfem.at.
- c) CADFEM (Suisse) AG, Wittenwilerstrasse 25, 8355 Aadorf, Suisse, T +41 (0)52-368 01-01, F +41-(0)52 368 01 09, info@cadfem.ch.
- d) CADFEM France SAS, 148 Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, France, T +33 (0)4 37 29 21 19, contact@cadfem.fr.

- e) CADFEM UK CAE Ltd, Airport House Business Centre, Purley Way, Croydon, Surrey, Angleterre, CR0 0XZ, Royaume-Uni, T +44 (0)208 256 0630, info@cadfem.co.uk.
- f) CADFEM Ireland Ltd, 18 Windsor Pl, Lower Pembroke St, Dublin, D02 PW74, Irlande, T +353 (0)16 522 730, info@cadfem.ie.
- g) CADFEM India Private Limited, 6-3-191/C/1, Tower 2, 6th Floor, Fortune-9, Rajbhavan Road, Somajiguda, Hyderabad 500082, Telangana, Inde, T +91 (40) 49481000, info@cadfem.in.
- h) CADFEM SEA Pte. Ltd, 2 Venture Dr, #06-17 Vision Exchange, Singapore 608526, Singapour, T +65 6572 8886, info@cadfem-sea.com.
- i) CADFEM AFRIQUE DU NORD S.A.R.L., Technopole de Sousse, BP 24, 4059 Sousse-Corniche, Tunisie, T +216 73 820 230, info@cadfem-an.com.

3. Domaines d'activité

Les domaines d'activité de CADFEM sont

- la distribution du logiciel de la société ANSYS, Inc,
- la distribution de produits logiciels de simulation complémentaires,
- la vente de matériel informatique et de logiciels standard,
- la fourniture d'une assistance pour les produits susmentionnés,
- Formation et perfectionnement concernant les produits susmentionnés,
- Conseil, en particulier calcul des commandes, développement de logiciels et modélisation des matériaux

En particulier

a) Logiciel de simulation et support

- aa) CADFEM transmet des licences de logiciels de la société ANSYS, Inc., Southpointe, 2600 Ansys Drive, Canonsburg, PA 15317 USA et fournit, sur mandat de cette dernière, un support à ses licenciés.

Le partenaire contractuel des clients qui acquièrent des licences de logiciels de la société ANSYS, Inc. par l'intermédiaire de CADFEM, est la société ANSYS Inc. en raison des contrats de licence conclus directement par les preneurs de licence avec la société ANSYS, Inc. Les droits et obligations des preneurs de licence résultant des contrats de licence conclus avec la société ANSYS, Inc. existent exclusivement vis-à-vis de la société ANSYS, Inc. Les présentes CGV CADFEM ne s'appliquent pas à ces relations contractuelles.

Les contrats de licence de la société ANSYS, Inc. peuvent être consultés sur le site Internet de la société ANSYS Inc. sous : <https://www.ansys.com/legal/terms-and-conditions>.

Dans la mesure où CADFEM fournit des services de support ("TECS") aux preneurs de licence de la société ANSYS, Inc. après la conclusion de contrats de licence, ces services sont fournis pour le compte de la société ANSYS, Inc. en vertu d'une disposition contenue dans son contrat de licence, selon laquelle la société ANSYS, Inc. peut choisir de fournir elle-même ou par l'intermédiaire d'entreprises de son choix les services de support dus aux preneurs de licence en vertu du contrat.

Entre CADFEM et les clients de la société ANSYS, Inc., il existe des relations d'obligation qui résultent de l'activité d'intermédiaire de CADFEM et, le cas échéant, des services de support fournis par CADFEM sur commande, et qui impliquent des devoirs de respect mutuel. Les sections B. et C. 1. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces obligations. Dans la mesure où des contrats sont conclus par le biais du compte client myAccount, la section D. 1. des présentes CGV CADFEM est également applicable.

- bb) CADFEM distribue des licences de logiciels pour les produits de CADFEM Germany GmbH, en particulier les "CADFEM Extensions", et des licences pour les logiciels d'autres entreprises n'appartenant pas au CADFEM Group. Les produits concernés sont définis dans le "contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels". Le "Contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels" peut être consulté sur le site Internet de CADFEM Germany GmbH à l'adresse suivante : <https://www.cadfem.net/de/agb>.

Dans la mesure où les clients acquièrent des licences pour les produits susmentionnés directement auprès de CADFEM Germany GmbH ou par l'intermédiaire d'autres entreprises du groupe CADFEM, seule CADFEM Germany GmbH est partie contractante sur la base du "contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels" conclu directement par les preneurs de licence avec CADFEM Germany GmbH.

Les droits et obligations découlant de ce contrat découlent exclusivement des contrats de licence conclus par les preneurs de licence avec CADFEM Germany GmbH et n'existent que vis-à-vis de CADFEM Germany GmbH en tant que partenaire contractuel. Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent pas à ces relations contractuelles.

Entre les entreprises du groupe CADFEM qui servent d'intermédiaires pour la conclusion de contrats de licences de logiciels avec CADFEM Germany GmbH et les clients de CADFEM Germany GmbH, il existe, en raison de l'activité de distribution et des services d'assistance éventuellement fournis pour le compte de CADFEM Germany GmbH, des relations d'obligation dont découlent des devoirs d'égards réciproques. Les sections B. et C. 2. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces obligations. Dans la mesure où des contrats ont été conclus par le biais du compte client myAccount, la section D. 1. des présentes CGV CADFEM est également applicable.

b) Formation continue

Les contrats relatifs aux offres de formation continue, en particulier les séminaires ouverts en présentiel et en ligne, les formations individuelles, les cours de certification, les webinaires, les rencontres d'utilisateurs (en particulier la CADFEM Conference) ainsi que l'e-learning, sont régis par les sections B., C. 3. et, dans la mesure où ils sont initiés ou conclus via le compte client myAccount ou - comme en particulier les offres de formation continue en ligne gratuites - supposent un enregistrement séparé, également par la section D. 1. ou D. 2. des présentes CGV de CADFEM.

Le partenaire contractuel pour les manifestations en présence ou en ligne est l'organisateur respectif. Si l'événement est proposé par une entreprise du CADFEM Group qui n'est pas elle-même l'organisateur, celle-ci agit en tant qu'intermédiaire de l'organisateur. Entre les entreprises du CADFEM Group qui servent d'intermédiaires pour la conclusion de contrats et les clients de l'organisateur, il existe, en raison de l'activité de distribution, des rapports d'obligation dont découlent des devoirs d'égards réciproques. Les sections B. et C. 2. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces relations d'obligation.

Dans la mesure où CADFEM organise des événements en présence ou en ligne en direct avec des entreprises partenaires, l'entreprise partenaire devient, en plus de CADFEM, un autre partenaire contractuel du client, si cela est indiqué séparément dans la description de l'offre. Dans ce cas, des conditions contractuelles particulières peuvent s'appliquer à la relation entre le client et ce partenaire externe, dans la mesure où cela est indiqué séparément dans la description de l'offre.

Le partenaire contractuel lors de l'utilisation de l'offre e-learning est l'entreprise respective du groupe CADFEM qui propose le produit.

Le partenaire contractuel lors de l'acquisition du forfait séminaire est l'entreprise respective du CADFEM Group auprès de laquelle le forfait séminaire est acquis. Le partenaire contractuel pour l'utilisation des offres de formation continue contenues dans le forfait séminaire reste cependant l'entreprise du CADFEM Group qui propose l'offre de formation continue respective.

c) Conseil

Les contrats relatifs aux services de consulting, en particulier le calcul des commandes, le développement de logiciels et la modélisation des matériaux, sont soumis aux sections B., C. 4. et, dans la mesure où ils ont été initiés via le compte client myAccount, également à la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM.

Le partenaire contractuel lors de l'utilisation des offres de consulting de CADFEM est l'entreprise du CADFEM Group qui propose le service en question.

d) Fourniture de biens (matériel informatique et logiciels standard)

Les contrats de livraison de marchandises (matériel informatique et logiciels standard) sont régis par les sections B., C. 5. et, dans la mesure où ils ont été initiés via le compte client myAccount, également par la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM.

Le partenaire contractuel est l'entreprise du groupe CADFEM qui propose le produit en question.

Si l'objet de l'achat est un logiciel, les conditions de licence du fabricant s'appliquent également à ce logiciel.

e) Services informatiques

Les sections B., C. 6. et, dans la mesure où elles ont été initiées par le biais du compte client myAccount, la section D. 1. des présentes CGV CADFEM s'appliquent à la fourniture d'un support étendu pour les systèmes informatiques dans le cadre de contrats portant sur des quotas d'heures de service informatique (SSK), des accords de niveau de service informatique (SLA) ainsi que des contrats portant sur des prestations d'installation de services informatiques (InstDL) - (SSK, SLA et InstDL ci-après dénommés " Services informatiques ").

Le partenaire contractuel est l'entreprise du groupe CADFEM qui fournit les services informatiques en question.

4. Canaux de distribution

Outre les canaux de distribution classiques, CADFEM utilise également le portail d'affaires www.cadfem.net.

a) Portail d'affaires www.cadfem.net

Seules les "Conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net", consultables sur <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen>, s'appliquent à l'utilisation de la partie librement accessible du service web www.cadfem.net.

b) Compte client myAccount

L'initiation et la conclusion de contrats sur www.cadfem.net présupposent un enregistrement pour le compte client de CADFEM "myAccount". Pour cet enregistrement, qui n'est possible que pour les clients professionnels, et l'utilisation de myAccount, le paragraphe D. 1 des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément des conditions d'utilisation susmentionnées.

Le partenaire contractuel des clients utilisant myAccount est l'entreprise du groupe CADFEM qui fournit le compte client.

c) Offres gratuites de formation continue en ligne avec exigences d'enregistrement

L'accès à certaines offres de formation continue en ligne gratuites de CADFEM (en particulier les webinaires) requiert un simple enregistrement. Pour cet enregistrement, la section D. 2. des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément des conditions d'utilisation susmentionnées. Le partenaire contractuel du client qui utilise les offres est l'entreprise du groupe CADFEM qui fournit l'offre en question.

B. Conditions générales

1. Champ d'application

- a) Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent qu'aux clients agissant dans le cadre de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante (désignés par le terme " client " dans les présentes CGV de CADFEM).
- b) Dans la mesure où CADFEM est le partenaire contractuel du client conformément aux présentes CGV de CADFEM, seules ces CGV de CADFEM sont applicables. L'applicabilité d'autres conditions générales de vente est exclue, à moins que cette application n'ait été expressément acceptée par écrit par CADFEM.
- c) Les présentes CGV de CADFEM s'appliquent également lorsque CADFEM exécute sans réserve la livraison/prestation au client en ayant connaissance de conditions du client contraires ou divergentes des CGV de CADFEM.
- d) En cas de relations commerciales permanentes, les présentes CGV de CADFEM s'appliquent également, sans nouvelle mention expresse, aux offres, livraisons et prestations futures destinées au client.

2. Partenaire contractuel

Le partenaire contractuel du client est en principe l'entreprise du groupe CADFEM mentionnée dans la section A. 1. des présentes CGV CADFEM, qui propose la prestation en question. Par dérogation à cette règle, le partenaire contractuel est

- a) lors de la conclusion de contrats de licence pour des logiciels de ANSYS, Inc. la société ANSYS, Inc., Southpointe, 2600 Ansys Drive, Canonsburg, PA 15317 USA. Dans ce cas, seules les conditions mentionnées dans leurs contrats de licence, consultables sur <https://www.ansys.com/legal/terms-and-conditions>, sont applicables,
- b) lors de la conclusion de contrats de licence pour les logiciels mentionnés dans le "Contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels", CADFEM Germany GmbH, Am Schammacher Feld 37, 85567 Grafing bei München, Allemagne. Dans ce cas, seules les conditions mentionnées dans ce contrat-cadre sont applicables, consultables sur <https://www.cadfem.net/de/agb> et
- c) lors de la conclusion de contrats portant sur des sessions de formation continue, l'organisateur concerné.

Dans la mesure où le terme "CADFEM" est utilisé ci-après, il désigne l'entreprise concernée du groupe CADFEM,

- qui est le partenaire contractuel du client, ou
- avec lequel le client a une autre relation de droit des obligations (par exemple en raison d'une activité de CADFEM en tant qu'intermédiaire, voir à ce sujet le paragraphe A. 3. des présentes CGV de CADFEM).

3. Dispositions relatives au contrôle des exportations (y compris les sanctions)

- a) CADFEM attire l'attention du client sur le fait que des dispositions relatives au contrôle des exportations s'appliquent au transfert, à l'exportation et au courtage de biens (matériel, logiciel, technologie) ainsi qu'à la fourniture de services (par ex. assistance, mesures de formation continue, consulting, etc.) ayant un caractère transfrontalier. En outre, les sanctions à l'encontre de certaines personnes, organisations ou entités s'appliquent également aux relations commerciales non transfrontalières. Les dispositions en matière de contrôle des exportations comprennent également les restrictions en matière d'embargo et les dispositions en matière de contrôle des réexportations. Le transfert, l'exportation et le courtage de biens ainsi que la fourniture de services transfrontaliers par CADFEM peuvent donc être soumis à des restrictions et des interdictions en matière de contrôle des exportations. Le client prend connaissance du fait que les dispositions relatives au contrôle des exportations sont soumises à des modifications et adaptations permanentes et qu'elles doivent être appliquées au contrat dans leur version en vigueur.
- b) CADFEM respecte à tout moment les dispositions de contrôle des exportations du droit national et supranational en vigueur pour le siège de l'entreprise concernée du groupe CADFEM. Dans la mesure où CADFEM distribue des produits d'entreprises ayant leur siège aux Etats-Unis d'Amérique ou fournit des prestations de service pour le compte de telles entreprises - en particulier la société ANSYS, Inc. - CADFEM respecte également le droit de contrôle des exportations des Etats-Unis d'Amérique.
- c) En ce qui concerne les livraisons et prestations reçues de CADFEM, le client est tenu de respecter toutes les dispositions applicables en matière de contrôle des exportations. Il est notamment tenu de ne pas vendre, exporter, réexporter, livrer, transmettre ou rendre accessible de toute autre manière, directement ou indirectement, les livraisons et prestations reçues de CADFEM à des personnes, entreprises, institutions, organisations ou pays, dans la mesure où cela enfreint les dispositions applicables en matière de contrôle des exportations. Cela s'applique également au transfert et à la mise à disposition de technologies à des personnes, des organisations ou des entités soumises à des sanctions, par exemple dans le cadre de la participation de personnes à des mesures de formation continue en utilisant le matériel pédagogique fourni.
- d) Avant toute vente, (ré)exportation, livraison, transfert ou autre mise à disposition de tiers des livraisons et prestations reçues de CADFEM, le client vérifiera et s'assurera par des mesures appropriées qu'il n'en résulte aucune violation des dispositions applicables en matière de contrôle des exportations. Le client doit se procurer les éventuelles autorisations ou licences nécessaires auprès des autorités compétentes.
- e) Le client veille en particulier à ce que les livraisons et les prestations reçues de CADFEM ne soient pas utilisées à des fins interdites ou soumises à autorisation en rapport avec
- les armes NBC et leur technologie porteuse (en particulier les missiles),
 - d'armement conventionnel,
 - Construction et exploitation d'installations nucléaires (civiles)
 - Biens de surveillance des communications/données
- sauf si les autorisations ou licences nécessaires ont été obtenues.
- f) CADFEM n'est pas tenue d'exécuter le contrat dans la mesure où cela entraînerait une violation des dispositions relatives au contrôle des exportations.
- g) Le respect des délais de livraison d'un bien ou de prestation d'un service peut être subordonné à la délivrance préalable d'autorisations ou de licences relevant du droit du contrôle des exportations ou à la réalisation d'une autre procédure de contrôle par les autorités compétentes. Si CADFEM est empêchée de livrer un bien ou de fournir une prestation de service dans les délais en raison de la durée de l'exécution en bonne et due forme d'une autorisation ou d'une licence relevant du droit du contrôle des exportations ou d'une autre procédure de contrôle officielle, le délai est prolongé de manière appropriée de la durée du retard dû à la procédure officielle respective.
- h) Si les autorisations ou licences éventuellement nécessaires en matière de contrôle des exportations ne sont pas délivrées par les autorités compétentes ou si d'autres obstacles s'opposent à l'exécution du contrat en raison des dispositions de contrôle des exportations à respecter par CADFEM ou par les fournisseurs de CADFEM, CADFEM est en droit de résilier l'ensemble du contrat ou les différentes obligations de livraison ou de prestation de services concernées par l'obstacle respectif en matière de contrôle des exportations. Ceci s'applique également si, entre la conclusion du contrat et la livraison du bien ou la fourniture de la prestation de service ainsi que lors de l'exercice des droits de garantie, des obstacles correspondants relevant du droit du contrôle des exportations apparaissent - par exemple en raison d'une modification de la situation juridique - et s'opposent à l'exécution de la livraison, de la prestation de service ou de l'acte de garantie, parce que les autorisations ou licences nécessaires ne sont pas délivrées ou sont révoquées par les autorités

compétentes ou que d'autres obstacles juridiques liés aux dispositions de contrôle des exportations à respecter s'opposent à l'exécution du contrat ou à l'exécution de la livraison, de la prestation de service ou de l'acte de garantie.

- i) Le client est tenu de fournir à CADFEM, sur demande et sans délai, des informations complètes sur l'usage prévu et, le cas échéant, sur les autres destinataires finaux, la destination finale et l'utilisation finale des biens ou services à livrer ou à fournir. CADFEM afin de permettre à CADFEM ou aux autorités compétentes d'effectuer des contrôles à l'exportation et de prouver l'utilisation, le destinataire final, la destination finale et l'utilisation finale des biens ou des services.
- j) Le client libère entièrement CADFEM de toutes les prétentions que les autorités ou autres tiers pourraient faire valoir à l'encontre de CADFEM en raison de l'infraction fautive et de la violation par le client des dispositions applicables en matière de contrôle des exportations et s'engage à indemniser CADFEM de tous les dommages et dépenses occasionnés dans ce contexte.
- k) Les violations par les clients des dispositions applicables en matière de contrôle des exportations autorisent CADFEM à résilier de manière extraordinaire tous les contrats existants avec le client.

4. Sous-traitant

Les entreprises de CADFEM Group sont autorisées à fournir les prestations convenues par contrat en faisant appel à des sous-traitants, en particulier à d'autres entreprises mentionnées dans la section A. 2. des présentes CGV de CADFEM, ainsi que de Simq GmbH, dont le siège est à Grafing près de Munich, Am Schammacher Feld 37, 85567 Grafing près de Munich, Allemagne, de inuTech GmbH, dont le siège est à Nuremberg, Fürther Straße 212, 90429 Nuremberg, Allemagne, de ITficient AG, dont le siège est à Aadorf, Wittenwilerstrasse 25, 8355 Aadorf, Suisse et de INYO Mobility GmbH, Am Schammacher Feld 37, 85567 Grafing près de Munich, Allemagne.

5. Prix et conditions de paiement , retards

- a) Sauf convention contraire, les prix sont déterminés par la liste de prix de CADFEM en vigueur au moment de la conclusion du contrat, majorés des impôts, taxes et droits de douane, du fret et de l'emballage. Les déductions d'escompte sont exclues, même en cas de paiement anticipé.
- b) Sauf convention contraire, les créances de CADFEM sont exigibles à la réception de la facture. CADFEM est en droit d'établir des factures aux dates suivantes :
 - En cas de livraison de marchandises après la fourniture de la prestation.
 - Pour les services informatiques, "contingent d'heures de service informatique (CASI)" et "accord sur le niveau de service informatique (SLA)" après la conclusion du contrat (obligation de prestation préalable du client).
 - Pour le service informatique "Prestation de service d'installation (InstDL)" après réception du système fonctionnel.
 - Pour les offres de formation continue, y compris le forfait séminaire, avec l'envoi de la confirmation de commande (obligation de prestation préalable du client).
 - En cas de consulting, aux dates convenues avec le client dans le cahier des charges.

Pour les logiciels de simulation, dans la mesure où CADFEM est le donneur de licence ou a été chargé par le donneur de licence de recouvrer les créances découlant des contrats de licence :

- Dans le cas de créances uniques, comme dans le cas d'un "achat de logiciel" au sens des conditions de licence, 100% de la créance (régulièrement les frais de licence) sont facturés après la fourniture de la prestation (régulièrement la livraison du logiciel).
 - Dans le cas de créances récurrentes, comme dans le cas de contrats de location- , ou de maintenance de logiciels, 100% des frais correspondant à la première période de prestation après livraison du logiciel et 100% des frais correspondant aux périodes de prestation suivantes après livraison des fichiers de licence pour ces périodes de prestation seront facturés (obligation de prestation préalable du client).
 - Les droits d'utilisation des produits logiciels n'apparaissent qu'après le paiement intégral des frais de licence facturés. L'émission de clés de licence temporaires reste réservée.
- c) En cas d'obligation de prestation préalable du client, CADFEM n'est tenue de fournir la prestation qu'après avoir reçu le montant total de la facture.
 - d) CADFEM se réserve le droit de transmettre au client des factures sous format électronique.

- e) CADFEM peut déjà exiger, avant ou pendant la fourniture de prestations, des avances/acomptes ou des acomptes à intervalles raisonnables en fonction de l'état des prestations fournies ou à fournir conformément au contrat.
- f) le client doit payer à CADFEM la rémunération convenue à l'échéance par virement bancaire. Si le paiement n'est pas effectué dans un délai de 30 jours à compter de l'échéance, il y a sans autre retard de paiement.
- g) En cas de retard de paiement, CADFEM a droit à des intérêts moratoires au taux légal, mais au moins à hauteur de 8% par an. CADFEM se réserve le droit de faire valoir un dommage plus important. CADFEM se réserve le droit de résilier les contrats sans préavis ou de se retirer des contrats après une mise en demeure restée sans effet. Le droit de résiliation sans préavis et de dénonciation s'étend également à d'autres contrats existants avec des clients en retard de paiement. Les droits de CADFEM à des dommages et intérêts ne sont pas affectés par la résiliation et la dénonciation.
- h) Si un paiement échelonné a été convenu, la totalité de la créance devient exigible dès la survenance du retard dans le paiement d'un versement.
- h) S'il existe plusieurs créances de CADFEM, les paiements sont d'abord imputés sur les créances d'intérêts échues, puis sur les créances dont l'échéance est la plus éloignée.
- i) Les retards de paiement ne modifient pas la durée convenue du contrat.
- j) La formulation d'objections à l'encontre d'une facture n'affecte pas l'exigibilité de la créance facturée et n'empêche pas la survenance d'un retard de paiement.
- k) Pour les **contrats conclus avec CADFEM France SAS**, les dispositions suivantes sont également applicables :
 - Pour toute somme non payée à l'échéance, le Client est redevable au minimum d'un intérêt de retard, conformément à l'article 441-10 du Code de commerce (France), égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 - Pour chaque facture payée en retard, le client est également redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 (quarante) euros (Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 - France).
 - Le client est redevable du remboursement de tous les frais engagés par CADFEM France SAS pour le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'avocats et les frais de justice.
 - Les pénalités ci-dessus sont exigibles à la première demande de CADFEM France SAS.

6. Réserve de propriété (uniquement pour les contrats avec de CADFEM Germany GmbH, CADFEM (Austria) GmbH et CADFEM France SAS)

- a) Les marchandises livrées par CADFEM France SAS restent la propriété de CADFEM France SAS jusqu'à l'exécution de toutes les prétentions de CADFEM France SAS envers le client résultant de la livraison des marchandises. Les marchandises livrées par CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH restent la propriété de CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH jusqu'à l'exécution de toutes les prétentions de CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH envers le client résultant de la relation commerciale. La réserve de propriété s'étend également au solde reconnu, dans la mesure où CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH intègre des créances envers le client dans des factures courantes (réserve de compte courant).
- b) Pendant l'existence de la réserve de propriété, la revente des marchandises livrées par CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH n'est autorisée qu'à des revendeurs dans le cadre de leurs activités commerciales habituelles et à condition que le revendeur reçoive un paiement au fur et à mesure ou qu'il émette une réserve à l'égard de son acheteur, selon laquelle la propriété ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois qu'il aura rempli son obligation de paiement envers le revendeur.
- c) Dès la conclusion du contrat, le client cède à CADFEM Germany GmbH ou à CADFEM (Austria) GmbH, à titre de garantie, l'ensemble des créances résultant de la revente conformément au paragraphe b). Jusqu'à révocation, le client est autorisé à recouvrer les créances cédées. En cas de raison importante, en particulier en cas de retard de paiement, de cessation de paiement, d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou de présence d'autres indices importants laissant supposer une insolvabilité du client, CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH est en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement du client. En outre, CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH peut, après avertissement préalable, exiger la publication de la cession à titre de garantie des créances du client vis-à-vis des acheteurs secondaires et réaliser les créances cédées après avoir respecté un délai raisonnable.
- d) En cas de révocation conformément au paragraphe c), le client doit fournir immédiatement toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance cédée.

- e) La marchandise sous réserve de propriété ne peut être ni mise en gage ni transférée à titre de garantie. En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers, le client doit en informer immédiatement CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH, ou CADFEM France SAS.
- f) Dans la mesure où la valeur des droits de garantie revenant à CADFEM Germany GmbH ou à CADFEM (Austria) GmbH dépasse de plus de 10 % le montant de tous les droits garantis, le client a le droit de libérer une partie correspondante des droits de garantie. CADFEM Germany GmbH ou CADFEM (Austria) GmbH a le choix entre différents droits de sûreté pour la libération. Les droits de garantie s'éteignent lorsque tous les droits garantis sont satisfaits.

7. Cession, compensation et rétention

- a) Le client ne peut céder ses droits découlant de contrats conclus avec CADFEM qu'avec l'accord écrit de cette dernière. Cet accord ne peut être refusé que pour des raisons importantes.
- b) Le client n'est autorisé à compenser et à exercer un droit de rétention qu'en ce qui concerne des contre-créances incontestées ou constatées judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée. Un droit de rétention n'est admissible qu'avec des prétentions découlant de la relation contractuelle concernée elle-même.

8. Confidentialité

- a) CADFEM et le client s'engagent à traiter de manière confidentielle les informations qui leur sont ou seront communiquées par l'autre partie dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, dans la mesure où ces informations ne sont pas de notoriété publique, ne sont pas développées par l'autre partie elle-même ou ne sont pas portées ultérieurement à la connaissance générale de celle-ci sans violation de l'obligation de confidentialité (informations confidentielles). Les parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles contre tout accès non autorisé, toute communication non autorisée, toute divulgation accidentelle, toute reproduction, toute transmission et toute autre utilisation non autorisée. Les autres dispositions légales ne sont pas affectées.
- b) Dans la mesure où CADFEM est autorisée à fournir les prestations contractuelles par l'intermédiaire de tiers - voir à ce sujet la section B. 4. des présentes CGV de CADFEM - des informations confidentielles peuvent être transmises à ces derniers aux fins de l'exécution du contrat. CADFEM est tenue de veiller à ce que les collaborateurs et les tiers qui ont accès aux informations confidentielles se voient imposer par écrit, avant leur divulgation, des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles définies ci-dessus pour CADFEM.

9. Responsabilité

- a) CADFEM est responsable,
 - dans la mesure où elle, ses représentants légaux ou ses agents d'exécution ont commis une faute intentionnelle ou une négligence grave,
 - en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé,
 - en cas de violation fautive d'obligations contractuelles essentielles
 - en cas de défauts qui ont été dissimulés de manière dolosive ou dont l'absence a été garantie, ou
 - dans la mesure où la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux prévoit une responsabilité pour les dommages corporels ou matériels causés à des objets utilisés à titre privé.
- b) Une obligation contractuelle essentielle est une obligation dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et au respect de laquelle le partenaire contractuel se fie régulièrement et peut se fier.
- c) En cas de violation par négligence légère d'obligations contractuelles essentielles, la responsabilité de CADFEM est limitée aux dommages typiques du contrat et raisonnablement prévisibles. Le dommage typiquement contractuel et prévisible doit être évalué à hauteur de la valeur contractuelle de la prestation concernée.
- d) En outre, CADFEM n'est pas responsable.
- e) Il ne résulte pas des dispositions qui précèdent une répartition de la charge de la preuve différente de celle prévue par la loi au détriment de la victime.

10. Garantie

- a) Le client doit immédiatement signaler par écrit les vices matériels et juridiques. Il n'y a vice matériel que si la chose ne présente pas la qualité convenue ou si les accessoires et les instructions convenus (y compris les

instructions de montage et d'installation) font défaut. Dans la mesure où rien n'a été convenu concernant la qualité, les accessoires et les instructions, il y a également vice matériel lorsque la chose n'est pas adaptée à l'utilisation habituelle. Le client doit alors signaler les défauts matériels en indiquant précisément les circonstances dans lesquelles ils se sont manifestés et en décrivant les effets du défaut matériel de manière détaillée et compréhensible.

- b) Aucun droit de garantie n'est accordé, notamment dans les cas suivants :
- Utilisation inappropriée ou incorrecte,
 - Montage ou installation incorrects par le client ou un tiers
 - L'usure et la dégradation naturelle,
 - Traitement incorrect ou négligent,
 - Installer un logiciel défectueux,
 - Entretien non conforme,
 - Influences mécaniques, chimiques, électroniques, électriques et comparables qui ne correspondent pas aux influences standard moyennes prévues.
- c) Aucun droit à la garantie n'existe en outre si le client
- modifie l'objet de la livraison ou le fait modifier par un tiers, et/ou
 - remplace ou fait remplacer des pièces de l'objet de la livraison non pas par des pièces d'origine de CADFEM, mais par des pièces d'un tiers, sans que cela soit nécessaire pour permettre une utilisation de l'objet de la livraison conforme au contrat en raison d'un retard de CADFEM par rapport à une obligation incombant à CADFEM et de l'expiration sans résultat d'un délai supplémentaire fixé par le client ou pour d'autres raisons importantes.

Cette disposition ne s'applique pas si le client prouve que les défauts en question n'ont pas été causés par les modifications apportées par lui-même ou par le tiers à l'objet de la livraison ou aux pièces par le tiers.

- d) Dans la mesure où CADFEM est tenue de procéder à une exécution ultérieure en raison d'un défaut, CADFEM est en droit de procéder à l'exécution ultérieure, à son propre choix, par une réparation ou par une nouvelle livraison. La réparation peut également être effectuée par la livraison d'une nouvelle version, d'une mise à jour, d'une mise à niveau, d'un patch ou d'une version, sinon également par la livraison d'objets équivalents.
- e) Si l'exécution ultérieure ou le type d'exécution ultérieure choisi par CADFEM n'est pas acceptable pour le client, il doit en informer CADFEM immédiatement par écrit.
- f) Le client est tenu de coopérer dans une mesure raisonnable à la recherche et à l'analyse d'un défaut matériel et de sa cause et, en particulier, de permettre à CADFEM d'examiner les objets, de lui fournir toutes les informations nécessaires et utiles et de lui permettre de consulter les documents qui pourraient révéler les circonstances détaillées d'un défaut faisant l'objet d'une réclamation.
- g) Les prétentions et les droits résultant d'un défaut sont prescrits dans un délai d'un an à compter du début de la prescription légale. Cette disposition ne s'applique pas si la loi prescrit impérativement des délais plus longs.
- h) Les dispositions légales relatives à la responsabilité et à la prescription en cas de défauts ne sont pas affectées si CADFEM a dissimulé un défaut de manière dolosive, si un défaut a été causé intentionnellement ou par négligence grave par CADFEM, en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé ou dans la mesure où une garantie de qualité assumée par CADFEM est suffisante. Les dispositions relatives à la suspension de l'expiration ou au redémarrage des délais restent également inchangées.
- i) En ce qui concerne les demandes de dommages et intérêts et de remboursement des dépenses en cas de défauts, la section B. 9. des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément.

11. Droits de propriété intellectuelle de tiers

- a) Si un tiers fait valoir à l'encontre du client des prétentions pour violation de droits d'auteur ou de droits de propriété industrielle concernant des prestations fournies par CADFEM et si l'utilisation contractuelle de la prestation par le client s'en trouve entravée ou interdite, CADFEM modifiera ou remplacera, à son choix et à ses frais, la prestation de telle sorte qu'elle ne viole pas les droits de propriété, mais qu'elle corresponde néanmoins pour l'essentiel aux spécifications convenues, ou libérera le client des droits de licence pour l'utilisation de la prestation vis-à-vis du tiers.
- b) si l'exécution ultérieure susmentionnée échoue ou si ces mesures ne sont pas acceptables pour CADFEM, le client est en droit, à son choix, de résilier le contrat relatif à la prestation concernée ou d'en réduire le prix, en tenant compte d'un dédommagement raisonnable pour l'utilisation intermédiaire.

- c) Le client est tenu d'informer immédiatement CADFEM de toute revendication de tiers susmentionnée. Il ne doit pas reconnaître la violation alléguée et ne peut mener tout litige avec le tiers concernant la violation du droit de propriété qu'en accord avec CADFEM.
- d) Les droits du client résultant d'une violation des droits de propriété intellectuelle sont exclus dans la mesure où la violation est imputable au client lui-même, repose sur des spécifications spéciales du client, est causée par une application non prévue par les informations sur le produit ou par le fait que le client modifie la prestation ou l'utilise avec des prestations non livrées par CADFEM.
- e) Les droits du client résultant de la violation de droits de propriété intellectuelle de tiers sont prescrits au bout d'un an à compter du début légal de la prescription, sauf si la violation est due à une faute intentionnelle ou à une négligence grave. Toute autre revendication du client en raison d'une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers est exclue, sauf si une responsabilité est prévue dans les présentes CGV de CADFEM.

12. Lieu de juridiction

Le tribunal compétent exclusif pour toutes les créances issues des relations commerciales est le siège de CADFEM, dans la mesure où le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public. Toutefois, CADFEM est également en droit d'intenter une action contre le client auprès de la juridiction générale de ce dernier.

13. Choix de la loi applicable

Le droit du siège social de CADFEM s'applique exclusivement à tous les litiges découlant des contrats auxquels s'appliquent les présentes CGV et à tous les litiges découlant de la relation commerciale entre CADFEM et ses clients. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ainsi que des dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé respectif est exclue.

C. Conditions particulières

Sauf dispositions contraires ci-après, la présente section C. des présentes CGV CADFEM s'applique, en plus des sections A. et B., aux obligations respectives décrites ci-après. Les obligations de CADFEM qui en découlent sont donc toujours soumises à la condition qu'elles soient compatibles avec les dispositions de la section B. 3. des présentes CGV CADFEM (dispositions relatives au contrôle des exportations).

Dans la mesure où des relations d'obligation correspondantes sont initiées ou conclues via le compte client myAccount, le paragraphe D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique également.

CADFEM est convaincu que les produits qu'il distribue sont à la pointe de la technologie et s'efforce d'établir des relations commerciales durables avec ses clients. Les clients ont la possibilité de tester les produits et services distribués, ce qui leur permet de comparer leurs performances avec celles des produits et services d'autres fournisseurs et de prendre ainsi une décision éclairée sur leur utilisation. CADFEM est une entreprise orientée vers la vente. En tant que telle, CADFEM ne fait la promotion ciblée que des produits et services qu'elle distribue et détermine, en concertation avec les clients potentiels, leurs besoins en la matière. Dans la mesure où CADFEM parle dans ce contexte de "conseil" au client, cela n'implique pas la promesse d'un conseil indépendant sur les produits, quel que soit le fabricant.

1. Distribution de logiciels de ANSYS, Inc. et fourniture de support

- a) Dans la mesure où CADFEM distribue des produits de la société ANSYS, Inc., CADFEM joue le rôle d'intermédiaire. Le partenaire contractuel des clients qui acquièrent des licences de logiciels de la société ANSYS, Inc. par l'intermédiaire d'entreprises du CADFEM Group, est la société ANSYS, Inc., Southpointe, 2600 Ansys Drive, Canonsburg, PA 15317 USA. Nous renvoyons au paragraphe A. 3. a) aa) des présentes CGV de CADFEM.

Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent pas à la relation contractuelle entre le client et la société ANSYS, Inc.

- b) En raison de l'activité de distribution de CADFEM, il existe entre celle-ci et le client de la société ANSYS, Inc. un rapport d'obligation dont découlent des devoirs réciproques d'égards. Il en va de même si CADFEM est mandatée par ANSYS, Inc. pour exercer ses droits et obligations vis-à-vis de ses clients. Les présentes CGV de CADFEM s'appliquent à cette relation d'obligation, en particulier leur section B. 9.

2. Distribution d'autres logiciels de simulation et fourniture de services d'assistance

- a) Dans la mesure où CADFEM distribue des licences pour les logiciels définis dans le "contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels", c'est CADFEM Germany GmbH qui est le partenaire contractuel en raison du "contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels" conclu directement par les preneurs de licence avec CADFEM Germany GmbH. Le "contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels" règle définitivement cette relation contractuelle. Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent donc pas à ces relations contractuelles.
- b) En raison de l'activité de distribution des autres entreprises du CADFEM Group qui négocient les contrats de licence de logiciel avec CADFEM Germany GmbH, il existe entre celles-ci et les clients de CADFEM-GmbH des rapports d'obligation dont découlent des devoirs d'égards réciproques. Il en va de même si les entreprises du CADFEM Group qui servent d'intermédiaires pour les contrats de licence de logiciel exercent les droits et obligations de CADFEM Germany GmbH vis-à-vis des clients. Les présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces relations d'obligation, en particulier leur section B. 9.

3. Formation continue

CADFEM propose des formations payantes et gratuites. L'offre de formation continue payante de CADFEM comprend des séminaires ouverts, des formations individuelles, des formations certifiantes ainsi que des formations en ligne et la CADFEM Conference. CADFEM propose des webinaires gratuits et d'autres événements en ligne ainsi que des rencontres d'utilisateurs.

CADFEM propose également certaines offres de formation continue en collaboration avec des entreprises partenaires externes. Si tel est le cas, le client en est informé séparément.

a) Catégories de formation continue

aa) Séminaires ouverts

Les séminaires ouverts traitent de sujets définis par CADFEM. Ils sont organisés en présentiel ou en ligne, dans des lieux définis par CADFEM. La participation est ouverte à tous les clients. Le nombre de participants est uniquement limité par les conditions techniques et les locaux. En ce qui concerne le contenu, l'intervenant, la date, le mode de réalisation, le cas échéant le lieu, l'organisateur et le prix, c'est la description du séminaire sur www.cadfem.net qui s'applique en priorité, sinon ce qui est indiqué dans la description de l'offre.

Si des supports de formation font partie de l'offre, ils sont mis à la disposition du client sur la plateforme d'apprentissage de CADFEM dès le début du séminaire. L'accès à ces documents est initialement de 24 mois. En cas d'achat d'autres produits de formation continue CADFEM selon C. 3. a) aa) et cc) ainsi que C. 3. f), cet accès est prolongé de 24 mois supplémentaires à partir de la date d'achat. Le client doit donc disposer de son propre accès à Internet pour utiliser l'offre.

Les séminaires ouverts sont vendus par CADFEM en particulier via le service web www.cadfem.net. La condition préalable à la réservation d'un séminaire ouvert via le service web www.cadfem.net est l'inscription au compte client myAccount de CADFEM. A cet égard, la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique.

Les clients ont le droit d'annuler leur participation sans frais jusqu'à trois semaines avant le début de l'événement, sous forme écrite (résiliation du contrat). Après cette date, les clients sont autorisés à résilier le contrat s'ils présentent un participant de remplacement. Si le client qui se retire a bénéficié d'une remise spécifique à un groupe de clients lors de la réservation du séminaire, cela n'est valable que si le participant de remplacement a également droit à une remise ou renonce à l'utilisation de la remise. En cas d'utilisation du forfait séminaire, les possibilités d'annulation sont étendues conformément à la section C. 3. f) des présentes CGV de CADFEM.

bb) Entraînements individuels

Les formations individuelles sont notamment organisées avec des clients qui souhaitent relever de nouveaux défis spécifiques dans le domaine de la simulation. Elles peuvent être liées à la fourniture d'autres prestations par CADFEM (par exemple en tant que formation de projet faisant suite à une prestation de calcul de commande). Le contenu, l'intervenant, la durée, le lieu, les horaires et les prix de ces séminaires sont convenus individuellement par CADFEM avec le client concerné et adaptés à ses besoins. Les participants sont exclusivement les employés ou les utilisateurs de la commande du client concerné.

Les règles relatives aux services de consulting s'appliquent en conséquence aux modifications ultérieures des prestations et à la résiliation des formations individuelles convenues. Voir à ce sujet la section C. 4. d) bb) et ff) des présentes CGV de CADFEM.

cc) Apprentissage en ligne

L'offre eLearning de CADFEM permet aux clients de se former de manière flexible en termes de lieu et de temps. Elle est distribuée par CADFEM en particulier via le service web www.cadfem.net. Le concept, le contenu et les prix des différentes offres sont indiqués sur ce site. L'offre est ouverte à tous les clients.

Pour l'accès aux contenus de formation, CADFEM met à disposition du client un accès à la plateforme de formation CADFEM. Cet accès est initialement valable pendant 24 mois et se prolonge, en cas d'achat d'autres produits de formation continue CADFEM selon C. 3. a) aa) et cc) ainsi que C. 3. f), de 24 mois supplémentaires à partir de la mise à disposition des contenus d'apprentissage. CADFEM n'est redevable que de la disponibilité des contenus d'apprentissage sur la plateforme d'apprentissage pour que le client puisse les consulter via Internet. Le client doit donc disposer de son propre accès à Internet pour utiliser l'offre.

Les offres eLearning se composent de plusieurs modules. Les clients ont la possibilité de tester gratuitement le module de départ d'une offre via un accès de test.

Les clients qui ont acheté une offre d'e-learning mais qui n'ont pas encore utilisé un module payant de cette offre ont le droit de transférer l'offre d'e-learning achetée à un participant de remplacement.

CADFEM se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition des contenus d'apprentissage acquis par le client au plus tôt 24 mois après leur acquisition par le client, en respectant un délai de préavis de 3 mois.

dd) Les formations certifiantes

Les formations certifiantes traitent de sujets imposés par CADFEM. Ils présupposent les connaissances préalables décrites dans la description de l'offre. Les cours sont dispensés dans des ateliers en présentiel dans des lieux définis par CADFEM et le nombre de participants est limité par les conditions spatiales et techniques. En ce qui concerne le contenu, les connaissances préalables requises, l'intervenant, la date, le lieu, l'organisateur et le prix, c'est la description de la formation sur www.cadfem.net qui s'applique en priorité, sinon celle indiquée dans la description de l'offre. La délivrance du certificat (non reconnu par l'État) est subordonnée à la réussite d'un examen composé d'un exercice pratique de simulation et d'un entretien professionnel oral. En cas d'échec à l'examen, seule la participation au cours sans certificat est attestée.

Les cours de formation certifiante sont vendus par CADFEM, en particulier par le biais du service web www.cadfem.net. La condition préalable à la réservation d'un cours de certificat via le service web www.cadfem.net est l'inscription au compte client myAccount de CADFEM. A cet égard, la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique.

Les clients ont le droit d'annuler leur participation par écrit sans frais jusqu'à trois semaines avant le début de l'événement (résiliation du contrat). Après cette date, les clients sont en droit de résilier le contrat s'ils présentent un participant de remplacement. Si le client qui se désiste a bénéficié d'une remise spécifique à un groupe de clients lors de l'inscription au cours, cela n'est valable que si le participant de remplacement a également droit à une remise ou renonce à l'utilisation de la remise.

ee) Rencontres d'utilisateurs, notamment la CADFEM Conference

CADFEM propose des réunions d'utilisateurs. Le programme de ces rencontres est imposé par CADFEM. La participation est ouverte à tous les clients. Elle est uniquement limitée en ce qui concerne le nombre de participants par les conditions spatiales et techniques. En ce qui concerne le contenu, les conférenciers, la date, le lieu et l'organisateur, ce qui est indiqué dans la description de l'offre est valable. Sauf indication contraire, la participation aux réunions d'utilisateurs est gratuite pour les clients.

La CADFEM Conference est une réunion d'utilisateurs payante de plusieurs jours organisée par CADFEM Germany GmbH sous forme de manifestation en présentiel, avec des conférences et un programme cadre. En ce qui concerne le montant des frais de participation et les possibilités d'annulation, la description de l'offre sur www.cadfem.net fait foi.

La CADFEM Conference est exclusivement distribuée par le service web www.cadfem.net. La condition préalable à la réservation via le service web www.cadfem.net est l'inscription au compte client myAccount de CADFEM. A cet égard, la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique.

Seule la personne désignée comme participant lors de l'inscription à l'événement (ticket personnalisé) est autorisée à participer. Le droit de participer à la CADFEM Conference est conditionné par le règlement préalable des frais d'inscription.

L'annulation de la participation à la CADFEM Conference est possible dans les conditions suivantes :

En cas d'annulation à long terme, les frais de participation seront intégralement remboursés. En cas d'annulation à court terme, les frais de participation sont remboursés à moitié. En règle générale, une annulation à long terme est possible jusqu'à un mois avant le début de l'événement et une annulation à court terme jusqu'à quatre jours ouvrables avant le début de l'événement. Les dates concrètes jusqu'auxquelles une annulation à long ou à court terme est possible sont indiquées dans la description de l'offre. En cas

d'annulation tardive ou de non réalisation de la possibilité de participation sans annulation préalable, les frais de participation ne sont pas remboursés. L'annulation de la participation s'effectue par une communication correspondante par e-mail à seminar@cadfem.de. Le moment de la réception de l'avis d'annulation par e-mail sur le serveur de messagerie de CADFEM est déterminant pour le respect des délais d'annulation.

La position d'un participant de remplacement à la CADFEM Conference est possible dans les conditions suivantes :

En règle générale, il est possible de remplacer un participant jusqu'à quatre jours ouvrables avant le début de la manifestation. La date concrète jusqu'à laquelle un participant de remplacement est possible est indiquée dans la description de l'offre. La mise à disposition d'un participant de remplacement s'effectue par une communication correspondante par e-mail à seminar@cadfem.de et par l'inscription du participant de remplacement via le service web www.cadfem.net en faisant référence au participant initialement inscrit. Le moment de la réception de la demande de réservation faisant référence au participant initialement inscrit dans le système de commande de CADFEM est déterminant pour le respect du délai. En cas de présentation tardive d'un participant de remplacement, le participant initialement inscrit reste autorisé à participer.

CADFEM se réserve le droit de réaliser et de diffuser des films et des photos de réunions d'utilisateurs - en particulier de la CADFEM Conference - dans la mesure où l'intérêt de CADFEM pour une communication d'entreprise correspondante prévaut sur l'intérêt des participants éventuellement reconnaissables sur les enregistrements. Nous renvoyons aux explications données à ce sujet dans la déclaration de protection des données de CADFEM.

ff) des webinaires et d'autres événements gratuits en ligne et en direct

CADFEM organise des webinaires et d'autres événements en ligne gratuits. Les contenus, les intervenants, les dates et la durée ainsi que les plates-formes en ligne de ces événements sont définis par CADFEM. Si les plateformes en ligne sont mises à disposition par des fournisseurs tiers, leurs conditions d'utilisation s'appliquent en complément.

Les manifestations sont proposées en particulier via le service web www.cadfem.net. En ce qui concerne le contenu, les dates, les partenaires contractuels et les intervenants, les informations qui y figurent sont valables. L'utilisation du service web www.cadfem.net est soumise aux "Conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net", consultables sur <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen>.

La participation est ouverte à tous les clients. La participation aux événements susmentionnés requiert un simple enregistrement. Pour cette inscription, le paragraphe D. 2. des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément des conditions d'utilisation susmentionnées.

b) Contenu de la prestation

Dans le cadre de l'offre de formation continue, CADFEM donne aux participants la possibilité de se familiariser avec les contenus prévus par le contrat. CADFEM ne promet pas de succès d'apprentissage ou autre. Ceci s'applique également lorsque l'offre de formation continue est liée à la fourniture d'autres prestations (par exemple en tant que formation individuelle sous la forme d'une formation de projet faisant suite à une prestation de calcul de commande).

Seules les personnes nommément désignées au préalable par les clients et acceptées par CADFEM (y compris les participants de remplacement mentionnés dans la section C. 3. a) des présentes CGV CADFEM) sont autorisées à participer. Nous renvoyons à ce sujet à la section B. 3, des présentes CGV de CADFEM (dispositions relatives au contrôle des exportations).

c) Adaptation unilatérale du contrat

CADFEM est en droit de remplacer les intervenants prévus dans le contrat par d'autres personnes au moins aussi qualifiées et de modifier légèrement le contenu de l'offre de formation continue (y compris le contenu de l'e-learning) par rapport à ce qui était prévu dans le contrat, notamment pour l'adapter aux nouveaux développements.

d) Force majeure, retrait et annulation par CADFEM

Si, pour des raisons de force majeure, CADFEM n'est pas en mesure d'organiser tout ou partie d'une session de formation, elle est en droit d'annuler la session ou d'y mettre fin prématurément.

Est considéré comme un cas de force majeure le fait que les autorités recommandent de ne pas organiser la manifestation ou des manifestations comparables (par exemple en raison du risque de propagation de maladies, d'intempéries ou d'éventuels attentats terroristes). En outre, le fait qu'une telle recommandation soit discutée publiquement et que les autorités déclarent qu'elle sera probablement émise est déjà considéré comme un cas de

force majeure. Il est supposé que dans ce cas, on ne peut pas exiger de CADFEM et de ses collaborateurs qu'ils organisent l'événement.

Pour les événements en direct autres que la CADFEM Conference et autres rencontres d'utilisateurs, est considéré comme un cas de force majeure le fait qu'un des conférenciers prévus dans le contrat soit empêché d'assurer l'événement et que la mise à disposition d'un conférencier de remplacement approprié soit impossible ou déraisonnable pour CADFEM. L'annulation a lieu immédiatement après avoir pris connaissance de la raison de l'empêchement.

CADFEM est en droit d'annuler un séminaire, notamment en raison d'une demande insuffisante, au plus tard une semaine avant la date prévue de l'événement. Cette disposition ne s'applique pas aux formations individuelles et aux formations pour lesquelles le client doit s'acquitter d'une rémunération forfaitaire, quel que soit le nombre de participants.

Les annulations autorisées ou les fins prématurées de manifestations par CADFEM constituent une résiliation du contrat. Dans ce cas, CADFEM n'est pas tenu de verser des dommages et intérêts au client ou de le dédommager pour des dépenses inutiles.

e) Droits d'utilisation & Copyright

Les contenus eLearning et les documents de formation sont protégés par des droits d'auteur et ne sont disponibles que dans le cadre de la participation à des offres de formation continue.

CADFEM accorde aux clients un simple droit d'utilisation des contenus eLearning et des documents de formation dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat. L'objectif du contrat ne comprend toujours que la formation des participants définis nommément au préalable, et non d'autres employés du client (voir ci-dessus la section C. 3. b. des présentes CGV de CADFEM).

Dans la mesure où CADFEM met à disposition des contenus eLearning et des documents de formation sur la plateforme d'apprentissage CADFEM, le client obtient un droit d'utilisation en ligne limité aux participants préalablement définis par leur nom, non exclusif, non transmissible et limité dans le temps. Le client n'est pas autorisé à transmettre les données d'accès à la plateforme d'apprentissage CADFEM à d'autres personnes que les participants définis nommément.

La réalisation d'enregistrements (image/son) de sessions de formation continue, en particulier de séminaires proposés en ligne, n'est pas autorisée.

Le matériel et les logiciels mis à la disposition des clients par CADFEM à titre de prêt servent uniquement à des fins d'apprentissage dans le cadre du séminaire. Le matériel mis à disposition à des fins pédagogiques pendant le séminaire doit être traité avec soin. Les clients ne sont pas autorisés à installer leurs propres logiciels sur les ordinateurs de CADFEM, ni à copier les logiciels mis à disposition par CADFEM.

f) Forfait séminaire

Le forfait séminaire est une offre de CADFEM Germany GmbH, CADFEM (Austria) GmbH, CADFEM Ireland Ltd, CADFEM (Suisse) AG et CADFEM UK CAE Ltd. Il autorise le nombre d'utilisateurs (contingent) indiqué dans l'offre de forfait respective à participer, pendant sa durée, aux offres de formation continue incluses dans le forfait et proposées par les entreprises susmentionnées, aux conditions indiquées dans la présente section C. 3. des présentes CGV CADFEM.

Les cours eLearning et les dates de séminaires ouverts sont inclus dans le forfait. Ils sont proposés à l'utilisateur enregistré dans son compte client personnel CADFEM avec des indications de prix barrées comme tarif forfaitaire.

Pour les clients des sociétés du CADFEM Group mentionnées dans la première phrase du paragraphe 1 de la présente section C. 3. f) des CGV de CADFEM et disposant de contrats de location ou de maintenance actifs pour les produits de la société ANSYS, Inc. l'accès au ANSYS Learning Hub Flaterate est également inclus. Les conditions générales de vente et la déclaration de protection des données de la société ANSYS, Inc. s'appliquent à l'utilisation de ce service.

Le client désigne les utilisateurs autorisés à utiliser l'offre dans le cadre du processus de commande. En outre, le client désigne un coordinateur qui peut désigner d'autres utilisateurs autorisés dans le cadre du contingent.

La durée du forfait séminaire est de 12 mois et débute à la réception de la commande ou à la date souhaitée par le client dans le cadre du processus de commande. La durée du forfait se réfère uniformément à l'ensemble du contingent. Les utilisateurs désignés ultérieurement ne peuvent donc utiliser le forfait que pendant une durée proportionnellement plus courte. Chaque utilisateur utilisant l'offre eLearning a cependant accès aux cours eLearning qu'il a suivis pendant 12 mois supplémentaires après la fin de la période de validité.

Les utilisateurs enregistrés voient et réservent dans leur compte client personnel CADFEM sous www.cadfem.net/seminare-shop tous les produits donnant droit à un forfait. L'utilisation de l'offre présuppose

donc l'enregistrement des utilisateurs pour le compte client CADFEM, voir à ce sujet le paragraphe D. 1. des présentes CGV CADFEM.

Par dérogation à la section C. 3 a) aa) des présentes CGV de CADFEM, les utilisateurs enregistrés sont autorisés à annuler gratuitement leur participation aux séminaires ouverts jusqu'à 7 jours calendaires avant le début de ceux-ci et jusqu'à quatre fois même à court terme. Pour chaque annulation supplémentaire, des frais de traitement forfaitaires de 15% des frais de séminaire réguliers sont dus.

CADFEM se réserve le droit de n'activer le forfait séminaire qu'après réception du paiement.

4. Consulting (en particulier le calcul des commandes, le développement de logiciels et la modélisation des matériaux)

La nature et l'étendue des prestations de conseil à fournir par CADFEM ainsi que la contrepartie due par le client sont déterminées en premier lieu par les accords contractuels. En règle générale, ceux-ci résultent d'une commande qui se réfère à une offre de CADFEM et, en complément, des présentes CGV de CADFEM.

a) Calculs des commandes

Sauf accord contractuel contraire, les données fournies par le client pour le calcul ne sont pas vérifiées par CADFEM. Si les données du client sont manifestement erronées pour CADFEM, même sans vérification particulière, les clients en seront informés.

Les prestations de calcul sont fournies en toute bonne foi et conformément aux règles reconnues de la pratique de l'ingénierie, en utilisant des programmes informatiques à la pointe de la technique. En règle générale, le calcul repose sur une simulation numérique. Par la force des choses, les modèles créés à cet effet ne correspondent jamais entièrement à la réalité, même si l'on fait preuve de toute la diligence habituelle dans le secteur. Il peut en résulter des écarts entre les résultats des calculs ainsi obtenus et les propriétés réelles des objets étudiés. C'est pourquoi les résultats des travaux réalisés par CADFEM doivent toujours être validés par le client à l'aide de méthodes appropriées par rapport aux exigences de l'objet étudié.

Les prestations de calcul ne remplacent pas non plus un contrôle correct et complet des produits fabriqués avant leur utilisation, afin de vérifier s'ils sont adaptés à l'usage prévu.

Le client assume le risque de la faisabilité technique et économique des prestations de calcul à fournir par CADFEM. CADFEM n'assume donc aucune responsabilité pour la possibilité de réalisation concernant la fabrication des objets étudiés ou pour la réalisation d'autres objectifs du client.

Si CADFEM fournit également des scripts, des macros ou d'autres modules logiciels au client dans le cadre de la prestation de services de calcul, les dispositions de la section C. 4. b) des présentes CGV de CADFEM s'appliquent. En ce qui concerne les droits d'utilisation (voir section C. 4.d) ee), les dispositions valables pour les développements de logiciels s'appliquent par analogie aux prestations susmentionnées.

b) Développement de logiciels

Le développement de logiciels peut consister en la création, le perfectionnement ou l'adaptation de logiciels.

Sauf convention contraire expresse, CADFEM n'est pas tenue de fournir un logiciel exécutable avec l'ensemble des fonctions souhaitées par le client, mais seulement de s'efforcer de le faire. CADFEM n'acceptera cependant les commandes de développement que dans la mesure où, compte tenu de ses connaissances et de son expérience, on peut supposer que les souhaits du client peuvent être réalisés. Dans la mesure où CADFEM constate, pendant le développement du logiciel, que cela ne sera pas possible, CADFEM en informera le client, voir à ce sujet le paragraphe C. 4. d) bb) des présentes CGV de CADFEM.

Le logiciel ainsi que - si cela est convenu par contrat - la documentation et la description d'installation correspondantes sont développés conformément aux exigences convenues par contrat.

Le logiciel et, le cas échéant, la documentation sont, au choix de CADFEM, soit livrés sur un support de données, soit mis à disposition sur un serveur FTP pour être téléchargés.

Les éléments suivants ne font partie de l'étendue des prestations que dans la mesure où ils ont été convenus contractuellement :

- Installation du logiciel sur le matériel du client,
- Instruction du client,
- Cession du code source du logiciel développé,
- Mise à disposition d'une documentation sur le code source du logiciel développé.

Si la mise à disposition d'une documentation relative au code source du logiciel développé est convenue, celle-ci peut être fournie par CADFEM (sous forme de lignes de commentaires) dans le code source lui-même.

c) Modélisation des matériaux

Sauf accord contractuel contraire, les matériaux et données fournis par le client pour la modélisation ne sont pas vérifiés par CADFEM. Si les données du client sont manifestement erronées pour CADFEM, même sans vérification particulière, CADFEM en informera le client.

Les services de modélisation contractuels sont fournis en toute bonne foi et conformément aux règles reconnues de la pratique de l'ingénierie, en utilisant des instruments de mesure et des programmes informatiques appropriés à l'état de l'art. En règle générale, la modélisation des propriétés des matériaux repose sur la mesure de paramètres appropriés d'un matériau, suivie de la création d'un modèle. Même en prenant toutes les précautions d'usage dans le secteur, les modèles créés ne correspondent jamais totalement à la réalité. Il peut donc y avoir des écarts entre les propriétés des matériaux ainsi déterminées et les propriétés réelles des matériaux étudiés. C'est pourquoi les modèles créés sont généralement validés par CADFEM à l'aide de méthodes appropriées par rapport aux exigences de l'objet étudié.

Les services de modélisation de CADFEM ne remplacent pas une vérification correcte et complète des matériaux fabriqués avant leur utilisation pour s'assurer qu'ils sont adaptés à l'usage prévu.

Sauf accord particulier dans un cas particulier, CADFEM n'assume pas la responsabilité de la possibilité de réalisation lors de la fabrication d'objets avec les matériaux étudiés ou de la réalisation d'autres objectifs du client, Le client assume le risque lié à l'exploitabilité technique et économique des prestations de modélisation à fournir par CADFEM.

Si CADFEM fournit également des scripts, des macros ou d'autres modules logiciels au client dans le cadre de la prestation de services de modélisation, les dispositions de la section C. 4. b) des présentes CGV de CADFEM s'appliquent. En ce qui concerne les droits d'utilisation (voir section C. 4.d) ee), les dispositions valables pour les développements de logiciels s'appliquent par analogie aux prestations susmentionnées.

d) Conditions générales pour Consulting

aa) Prestation/délais de prestation/prestations partielles

Sauf accord contractuel contraire, CADFEM est libre de fournir les prestations convenues par contrat en ce qui concerne leur contenu et leur durée.

Les délais d'achèvement convenus par contrat sont prolongés de manière appropriée dans la mesure où le client ne fournit pas les actes de coopération et les mises à disposition nécessaires à la fourniture de la prestation dans les délais convenus, dans la qualité et la quantité requises ou, malgré la demande, dans un délai raisonnable.

Les prestations partielles sont autorisées dans la mesure où elles sont acceptables pour le client.

bb) Modifications ultérieures de la prestation

Si le client souhaite apporter des modifications à la prestation convenue, celles-ci ne seront prises en compte que dans le cadre d'une modification consensuelle des accords existants. Il en va de même s'il s'avère, après la conclusion du contrat, que la prestation ne peut pas être fournie comme convenu selon les spécifications du client.

CADFEM acceptera une modification correspondante du contrat contre une rémunération supplémentaire raisonnable, si la modification de la prestation est réalisable et acceptable au vu des circonstances. La procédure suivante s'applique à cet effet : Après réception d'une demande écrite de modification, CADFEM soumettra par écrit au client une offre d'adaptation du contrat tenant compte des répercussions de la modification sur le calendrier convenu et sur la rémunération. Ce faisant, CADFEM se base sur la modification probable du temps nécessaire par rapport à la prestation initialement convenue. Le contenu de cette offre ne devient partie intégrante du contrat qu'à réception par CADFEM d'une commande écrite du client et modifie et/ou complète le contrat, notamment en ce qui concerne le contenu de la prestation, le calendrier et la rémunération.

cc) Obligation de coopération du client

Le client est tenu de fournir à CADFEM toutes les prestations de coopération et de mise à disposition nécessaires à l'exécution du contrat immédiatement après avoir été mandaté. En outre, le client mettra à disposition toutes les informations, documents et matériels nécessaires et utiles que CADFEM demande pour l'exécution du contrat.

Le client est tenu d'informer CADFEM, dès l'exécution du contrat, des problèmes et difficultés qu'il peut identifier.

dd) Réclamation et réception

Si CADFEM doit produire un résultat de travail défini selon le contrat (en particulier dans le cas du calcul de la commande et de la modélisation des matériaux), le client est tenu d'examiner soigneusement le résultat de travail livré dans un délai de deux semaines à compter de sa réception et d'informer CADFEM des éventuels défauts.

Le client est tenu de réceptionner la prestation deux semaines après sa réception ou sa mise à disposition. La réception ne peut pas être refusée pour des défauts mineurs.

La réception est assimilée au fait que le client n'accepte pas la prestation dans le délai susmentionné alors qu'il y est tenu.

ee) Droits d'utilisation

CADFEM accorde au client un simple droit d'utilisation des résultats de travail convenus (résultats de calcul, rapports de calcul, modèles, logiciels, etc.) dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat. Dans la mesure où cela n'est pas nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat,

- le client n'obtient pas de droit d'utilisation exclusif sur les résultats du travail et
- le client n'est pas autorisé à louer, prêter ou vendre les résultats du travail à des tiers ou à accorder d'autres droits d'utilisation à des tiers.

CADFEM est et reste en droit d'utiliser sans restriction, y compris pour des tiers, le savoir-faire mis en œuvre ou acquis dans le cadre de l'exécution d'un contrat et de traiter ainsi des commandes identiques ou similaires. CADFEM n'est cependant pas autorisé à céder ou à divulguer des résultats de calcul concrets et des rapports, ou des modèles à un autre client pour utilisation. L'obligation contractuelle de confidentialité - voir à ce sujet le paragraphe B. 8. des présentes CGV de CADFEM - reste inchangée.

Dans le cas de calculs et de prestations de modélisation à la demande - mais pas dans le cas de développements de logiciels - CADFEM accorde en outre au client un droit d'utilisation exclusif et transmissible sur les résultats concrets du travail (résultats de calcul - et rapports ou modèles), à condition que CADFEM et ses autres clients ne soient pas empêchés par cela d'effectuer des calculs ou de créer des modèles dans le même domaine.

En cas de développement de logiciels, le client n'obtient un droit d'utilisation simple et non transmissible du code source que si et dans la mesure où cela est expressément stipulé dans le contrat. Dans ce cas, le client est autorisé à faire utiliser le code source par ses employés et par des tiers mandatés par lui, mais uniquement pour les besoins du client, les employés et les tiers mandatés devant être préalablement engagés par écrit par le client à respecter la confidentialité du code source. Le client doit répondre vis-à-vis de CADFEM de toute violation de l'obligation de confidentialité ou des droits d'utilisation par des employés ou des tiers mandatés comme s'il s'agissait de ses propres violations. Le client n'est autorisé à traiter, transformer, traduire le logiciel ou à produire son propre logiciel dépendant de celui-ci que si l'objet du contrat est également l'octroi d'un droit d'utilisation du code source. Les droits d'utilisation d'un logiciel d'application éventuellement nécessaire à l'utilisation du logiciel développé ne sont pas dus par CADFEM sur la seule base de la commande de développement du logiciel. L'octroi de licences pour les logiciels d'application s'effectue généralement dans le cadre d'un contrat indépendant.

L'octroi de droits d'utilisation est soumis à la condition suspensive du paiement intégral à CADFEM de la rémunération convenue par contrat. Lors de la réception ou de la livraison, le client obtient un droit d'utilisation provisoire. Toutefois, si le paiement intégral de la rémunération contractuelle n'est pas effectué dans un délai de 30 jours calendaires à compter de l'échéance du paiement final, le droit d'utilisation provisoire prend fin et le client ne peut plus utiliser les résultats du travail jusqu'au paiement intégral.

CADFEM ou ses donneurs de licence restent titulaires sans restriction de tous les droits d'auteur et d'exploitation et de tous les autres droits de propriété industrielle sur les prestations fournies par CADFEM. En particulier, CADFEM ou ses donneurs de licence restent également titulaires de tous les droits de propriété industrielle sur les prestations confiées aux clients (développements de logiciels, résultats de calculs, etc.) ainsi que des droits sur toutes les inventions créées dans le cadre de l'exécution du contrat.

ff) Résiliation

Le client peut résilier à tout moment les contrats de services de consulting jusqu'à l'achèvement de la prestation. Dans ce cas, la rémunération convenue est due à CADFEM, qui doit toutefois se voir imputer les coûts qu'elle économise suite à la résiliation du contrat ou qu'elle acquiert par une autre utilisation de son entreprise ou qu'elle s'abstient d'acquiescer de mauvaise foi. Il en va de même dans la mesure où un temps déterminé (contingent de temps fixe) ou une durée fixée par contrat a été convenu pour la fourniture de la prestation.

Le droit de résiliation pour motif grave reste inchangé.

5. livraison de marchandises, (matériel informatique et logiciels standard)

La présente section C. 5 des présentes CGV de CADFEM s'applique, en plus de ses sections A. et B., aux livraisons de marchandises - en particulier de matériel informatique, de logiciels standard et d'accessoires - ainsi qu'aux services liés à la livraison de ces marchandises (y compris les conseils de vente, l'installation, la configuration et le support). Cette section ne s'applique pas à l'intermédiation des logiciels de la société ANSYS, Inc. ou des sociétés de son groupe, voir à ce sujet la section A. 3. a) aa) des présentes CGV de CADFEM, ni à l'intermédiation des produits logiciels mentionnés à la section A. 3. a) bb) des présentes CGV de CADFEM.

Le type et l'étendue des prestations à fournir par CADFEM ainsi que la contrepartie due par le client sont déterminés par les accords contractuels, c'est-à-dire, en règle générale, par une commande du client basée sur une offre de CADFEM.

Les prestations partielles sont autorisées dans la mesure où elles sont acceptables pour le client.

a) Fourniture de matériel informatique et d'autres marchandises

- aa) Le client doit signaler par écrit les défauts matériels visibles immédiatement, mais au plus tard 15 jours après la réception de la marchandise. Le client doit signaler par écrit tout autre défaut matériel dès qu'il le découvre. Les dommages dus au transport doivent être signalés par le client dans les délais applicables au contrat de transport concerné.
- bb) En cas de non-réclamation en temps utile, les réclamations pour vices de la chose sont exclues.

b) Logiciels standard

- aa) Le logiciel est remis au client, au choix de CADFEM, sur un support de données ou sur des mémoires internes au matériel, préinstallé ou téléchargeable sur Internet. La documentation du logiciel est remise au client, au choix de CADFEM, sous forme d'imprimé ou de la même manière que le logiciel.
- bb) Le client a le droit non exclusif d'utiliser le logiciel sous une forme non modifiée sur le matériel mentionné dans les documents contractuels. Toutefois, le logiciel portant le même numéro de série logicielle ne peut être enregistré que sur une seule unité système. Le logiciel ne peut être utilisé que dans le but prévu dans la documentation du logiciel.
- cc) En cas de livraison de logiciels de tiers, leurs conditions de licence particulières s'appliquent en complément.
- dd) Le client est autorisé à faire une copie de sauvegarde de tout logiciel et de toute documentation, en copiant également les identifications alphanumériques, les mentions d'auteur et les marques sans les modifier. Lors de la réalisation d'une copie de sauvegarde, le client doit tenir un registre sur l'endroit où se trouve la copie, que CADFEM peut consulter sur demande. Une reproduction du logiciel et/ou de la documentation allant au-delà de la réalisation d'une copie de sauvegarde n'est pas autorisée.
- ee) Le client n'est pas autorisé à modifier, traduire ou traiter le logiciel d'une autre manière. Ceci s'applique par analogie à la documentation du logiciel. La rétro-ingénierie, le désassemblage et la décompilation du logiciel sont interdits, sauf dans les cas autorisés par la loi.
- ff) Tous les droits de propriété industrielle et droits d'auteur sont réservés à leur propriétaire respectif.
- gg) Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à l'utilisation des mises à jour et des corrections ou des versions modifiées.

6. Services informatiques

La présente section C. 6 des présentes CGV de CADFEM s'applique, en plus de ses sections A. et B., à la fourniture d'un support étendu pour les systèmes informatiques dans le cadre de contrats de quotas d'heures de service informatique (SSK), de contrats de niveau de service informatique (SLA) ou de contrats de services d'installation de services informatiques (InstDL) - (SSK, SLA et InstDL ci-après dénommés " Services informatiques ").

Le contenu des prestations des différents types de services informatiques est décrit plus en détail ci-après. Par ailleurs, le type et l'étendue de la prestation à fournir par CADFEM ainsi que la contrepartie due par le client sont déterminés en premier lieu par les accords contractuels.

La réponse à des questions d'application spécifiques à Ansys ne fait pas partie de l'étendue des prestations. Elle est effectuée par CADFEM exclusivement dans le cadre des contrats de maintenance conclus par les clients avec la société Ansys, Inc., dans la mesure où CADFEM est mandaté par Ansys, Inc. pour remplir les obligations correspondantes. Voir à ce sujet les sections A. 3. aa) et C. 1. des présentes CGV de CADFEM.

CADFEM propose également la fourniture de services informatiques sous forme de service d'accès à distance (RAS) et met à disposition le logiciel TeamViewer comme outil d'accès à cet effet. Les clients qui utilisent le RAS doivent accorder à CADFEM un accès à distance au système informatique du client, y compris la possibilité de le contrôler

avec la souris et le clavier. Si CADFEM obtient ainsi l'accès à des données personnelles, le client doit en informer CADFEM au préalable. Dans ce cas, l'utilisation du SAR présuppose la conclusion d'un accord de traitement des commandes conformément à l'article 28 du RGPD.

a) Contingent d'heures de service informatique (CSI)

Dans le cadre de contrats de contingents d'heures de service informatique (CASI), CADFEM fournit différentes prestations de service pour les systèmes de calcul. Il s'agit notamment d'installations de logiciels (p.ex. l'installation de nouvelles versions d'Ansys), de prestations de configuration (p.ex. la mise en place d'Ansys Remote Solve Manager) et de prestations spécifiques au système (p.ex. l'installation de systèmes d'exploitation ou de pilotes).

Les demandes de service sont reçues et traitées par téléphone, par mail ou via MS Teams / WebEx ou Remote Access Service (RAS).

Le nombre d'heures convenu dans la CCS est valable pour les systèmes de calcul spécifiés dans la CCS. Le service est fourni pour les systèmes d'exploitation Windows et Linux et, à cet égard, pour les versions correspondant aux spécifications actuelles des fabricants des logiciels d'application utilisés par le client.

Le contingent d'heures est valable un an à compter de la conclusion du contrat. Le décompte du contingent d'heures s'effectue par intervalles arrondis à 15 minutes. Les heures non utilisées à l'expiration du CSA sont perdues.

b) Accord sur le niveau de service informatique (SLA)

L'objectif des accords de niveau de service informatique (SLA) est de garantir une disponibilité élevée du système de calcul spécifié dans le SLA par des mesures convenues dans le SLA. Il s'agit par exemple des heures d'assistance et de service, de la prise en charge des appels d'assistance, de la classification des pannes, du service d'accès sur site et à distance (RAS), de la demande de service auprès du fabricant de matériel informatique, des travaux de maintenance sur les systèmes d'exploitation et les logiciels d'application.

L'étendue, les conditions et le mode de fourniture des prestations sont réglés dans le SLA.

Le SLA peut être modifié (par ex. emplacement, équipement, fonctionnalité) pendant la durée du contrat par le biais d'accords complémentaires séparés entre les parties (le cas échéant, avec un ajustement approprié de la rémunération contractuelle).

Le SLA est valable pendant un an à compter de la conclusion du contrat.

c) Service informatique Service d'installation (InstDL)

Dans le cadre de contrats de prestations d'installation de services informatiques (InstDL), CADFEM installe, à un prix fixe, des systèmes de calcul sur l'équipement informatique du client fourni par CADFEM ou existant. L'étendue de la prestation convenue dans l'InstDL comprend en général l'installation et la configuration du système d'exploitation et l'installation du logiciel d'application. Il est également possible d'inclure la configuration de clusters selon une description de prestation individuelle.

Les prestations supplémentaires demandées par le client après la conclusion du contrat seront fournies par CADFEM dans la mesure du possible et facturées séparément en fonction du surcroît de travail.

D. Offres en ligne

Les entreprises du groupe CADFEM partagent le service web www.cadfem.net.

L'utilisation des parties librement accessibles de ce service web est soumise aux "Conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net", qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen>.

Les boutiques en ligne gérées par les entreprises du groupe CADFEM font partie intégrante du service web www.cadfem.net et permettent aux clients d'initier et de conclure des contrats sur des offres payantes. La condition préalable à l'utilisation de ces boutiques en ligne est l'enregistrement du client pour le compte client CADFEM "myAccount" (appelé "myAccount" dans les présentes CGV CADFEM).

Pour l'enregistrement et l'utilisation de myAccount ainsi que pour l'initiation et la conclusion de contrats en utilisant les boutiques en ligne, les conditions du paragraphe D. 1. ci-après des présentes CGV de CADFEM s'appliquent en complément des conditions générales d'utilisation du service Web www.cadfem.net.

CADFEM propose également des offres de formation continue en ligne gratuites (par exemple des webinaires), qui nécessitent un enregistrement. Pour cet enregistrement, les conditions de la section D. 2. ci-après des présentes CGV de CADFEM s'appliquent en complément des conditions générales d'utilisation du service Web www.cadfem.net.

1. Compte client CADFEM « myAccount »

a) Enregistrement

L'enregistrement pour le compte client CADFEM "myAccount" est une condition préalable à l'utilisation des boutiques en ligne de CADFEM.

Pour s'inscrire à myAccount, le client sélectionne le lien "Mon compte" sur www.cadfem.net et choisit le lien "S'inscrire" dans le menu déroulant qui s'ouvre.

Le formulaire qui s'ouvre alors doit être rempli par le client, qui doit choisir un mot de passe et accepter les conditions générales de vente de CADFEM. Le client doit ensuite cliquer sur le lien "Créer un compte".

Par la suite, CADFEM confirme immédiatement au client, par voie électronique, la réception de sa demande d'enregistrement.

CADFEM vérifie ensuite si le client qui s'enregistre est un entrepreneur et si l'établissement d'une relation contractuelle avec lui ne pose pas de problème au regard des dispositions relatives au contrôle des exportations.

Après le déroulement positif des examens, CADFEM envoie au client un lien d'enregistrement par voie électronique.

Dès que le client confirme la réception du lien d'enregistrement et donc son adresse e-mail, il est enregistré pour myAccount (double opt-in).

Le client peut alors se connecter au compte client myAccount sur www.cadfem.net en sélectionnant les liens "Mon compte" et "Connexion à la boutique" et en indiquant l'adresse e-mail qu'il a indiquée lors de son inscription ainsi que le mot de passe qu'il a lui-même choisi à cette occasion, et utiliser la boutique en ligne.

b) Processus de commande

Les clients enregistrés et connectés pour myAccount ont la possibilité de sélectionner et de commander des produits et des services dans la boutique en ligne.

La présentation des produits et services dans la boutique en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante de CADFEM, mais son invitation à soumettre une offre par le client. Si le client souhaite faire une telle offre, il peut ajouter le produit ou le service souhaité au panier sans engagement en cliquant sur le bouton "Ajouter au panier" ou demander une offre pour le produit en cliquant sur le bouton "Demande d'offre".

Les produits et services du panier peuvent être consultés à tout moment en cliquant sur le symbole du panier dans la boutique en ligne, où ils peuvent également être retirés du panier.

Si le client souhaite faire une offre ferme pour les produits de son panier, il doit d'abord cliquer sur le bouton "Passer à la caisse". L'adresse d'expédition et le récapitulatif de la commande s'affichent ensuite. Si le client clique sur le bouton "Continuer", le mode de paiement, l'adresse de facturation et de livraison, le mode d'expédition ainsi que l'adresse du client s'affichent. De plus, l'aperçu de la commande s'affiche et permet de vérifier encore une fois les données saisies.

En cliquant sur le bouton "Acheter maintenant", le client fait une offre ferme pour l'achat des produits ou services se trouvant dans le panier. L'offre ne peut toutefois être soumise que si

- en cliquant sur la case située au-dessus du bouton "Acheter maintenant", il est confirmé qu'il a lu les présentes CGV de CADFEM et qu'il les accepte - et
- en cliquant sur la case située au-dessus du bouton "Acheter maintenant", confirme ne pas être ressortissant ou résident permanent d'un pays de l'Embargo américain ou d'un pays de l'Embargo sur les armes au sens de l'article 4, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 428/2009.

Suite à l'intégration des présentes CGV de CADFEM dans les contrats initiés et conclus entre les clients et CADFEM dans le cadre de l'utilisation du compte client de CADFEM "myAccount", les sections A. à C. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces contrats.

Le texte du contrat relatif aux données de la commande est enregistré sur le système interne de CADFEM. Immédiatement après l'envoi de la commande, CADFEM envoie un e-mail à l'adresse indiquée par le client, confirmant la réception de la commande et contenant les données de la commande. Les conditions générales de vente de CADFEM peuvent être consultées et imprimées à tout moment sur les pages du service Web www.cadfem.net.

La confirmation de la commande est également envoyée par e-mail. Le contrat est conclu à la réception de l'e-mail de confirmation de commande. L'e-mail de confirmation de commande est envoyé une fois que le processus de vérification est terminé.

La boutique en ligne permet au client de reconnaître et de corriger les erreurs de saisie avant de passer une commande. Il est possible de corriger les données saisies à tout moment avant la conclusion de la commande.

Pour interrompre la commande, il suffit de fermer la fenêtre du navigateur ou de consulter une autre page de la boutique en ligne.

Malgré tout le soin apporté, des prix erronés peuvent être indiqués pour des produits et des services. Il est également possible que les prix aient changé et n'aient pas encore été mis à jour. Avant d'envoyer l'e-mail de confirmation de commande, CADFEM vérifie à nouveau le prix. Si un produit a été annoncé avec un prix erroné, le client sera contacté par CADFEM afin de savoir s'il souhaite tout de même commander le produit ou si la commande doit être annulée.

CADFEM accorde automatiquement des remises à certains groupes de clients (en particulier aux universités). Avant d'envoyer l'e-mail de confirmation de commande aux clients bénéficiant d'une remise, CADFEM vérifie dans chaque cas concret si le client a droit à une remise. Si CADFEM estime que le client n'a pas droit à une remise, le client est contacté par CADFEM pour savoir s'il souhaite tout de même commander le produit ou si la commande doit être annulée.

Les commandes terminées peuvent être consultées par le client dans myAccount.

Les langues disponibles pour la conclusion du contrat sont en général l'allemand et l'anglais. Dans les boutiques en ligne de CADFEM France SAS et de CADFEM (Suisse) AG, le français est également disponible.

c) Obligations du client

Le client est tenu de ne fournir que des données propres et exactes au cours du processus d'enregistrement. En cas de modification de ces données (y compris en cas de perte de la qualité d'entrepreneur), le client est tenu de corriger immédiatement les données dans son profil. Si le client fournit des informations incorrectes lors de l'enregistrement ou s'il omet de les corriger ultérieurement, CADFEM est en droit d'exclure le client de l'utilisation ultérieure de myAccount et donc de la boutique en ligne.

myAccount ne peut être utilisé que par le client enregistré. Les données d'accès personnelles (telles que l'ID utilisateur et le mot de passe) ne doivent pas être transmises à des tiers et doivent être conservées à l'abri de tout accès par des tiers. S'il y a lieu de supposer que des tiers ont pris connaissance des données d'accès, le client doit immédiatement communiquer cette prise de connaissance.

Le client est tenu de se déconnecter correctement après avoir visité la boutique en ligne, c'est-à-dire en cliquant sur le bouton "Logout". Le client est responsable de tout abus résultant d'une utilisation non autorisée des données d'accès.

CADFEM a le droit, à tout moment, d'exclure le client de l'utilisation ultérieure de myAccount en cas de violation des conditions générales d'utilisation du service web, qui peuvent être consultées sur <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen> et/ou des présentes CGU CADFEM et/ou d'utilisation abusive du compte utilisateur. Dans ce cas, CADFEM est en droit de bloquer et/ou de supprimer temporairement ou définitivement le myAccount du client.

d) Obligations de CADFEM

CADFEM met à disposition du client myAccount et lui permet ainsi de profiter des offres proposées dans la boutique en ligne. La prestation de CADFEM comprend la gestion des données des utilisateurs et la possibilité d'initier et de conclure les contrats souhaités par le client concernant les offres de la boutique en ligne.

e) Coûts

L'utilisation de myAccount est gratuite.

myAccount permet d'initier et de conclure des contrats portant sur des prestations payantes. Les frais qui en découlent sont communiqués conformément aux exigences légales, avant que le client ne puisse s'engager contractuellement à cet égard.

L'utilisation de la boutique en ligne avec l'ensemble de ses fonctions présuppose une connexion Internet fonctionnelle et continue avec une largeur de bande suffisante ainsi que la présence d'un navigateur Internet. La mise à disposition et le maintien du bon fonctionnement de la connexion Internet et du navigateur Web incombent au client.

f) Résiliation, modification

CADFEM et le client peuvent mettre fin à l'utilisation de myAccount à tout moment sans respecter de délai de préavis.

Le client a en outre le droit de demander à tout moment la suppression de myAccount.

CADFEM se réserve le droit de modifier la présente section D. 1. des présentes CGV CADFEM de manière raisonnable pour le client et uniquement avec effet pour l'avenir, dans la mesure où cela est nécessaire pour

s'adapter à des changements de conditions cadres légales ou techniques ou pour élargir ou compléter l'étendue des prestations.

2. Formations gratuites en ligne

a) Enregistrement

L'utilisation de certaines offres de formation continue gratuites proposées dans le cadre de l'offre en ligne de CADFEM nécessite un enregistrement préalable du client.

b) Fournisseur/contractant

Sauf indication contraire, le partenaire contractuel du client est l'entreprise du CADFEM Group qui fournit l'offre en question.

c) Obligations de CADFEM

CADFEM permet au client de s'enregistrer afin de pouvoir utiliser les contenus gratuits. La prestation de CADFEM comprend la mise à disposition des contenus gratuits et la gestion des données du client. Le traitement des données du client a lieu exclusivement dans le but de permettre la fourniture de la prestation gratuite de CADFEM. La durée de la mise à disposition des contenus gratuits est laissée à la libre appréciation de CADFEM.

d) Obligations du client

Lors de l'enregistrement, le client est tenu de ne transmettre que des données propres et exactes. CADFEM vérifie que la mise à disposition des contenus ne pose pas de problème au regard des dispositions relatives au contrôle des exportations. Les clients sont donc tenus de fournir des informations exactes dans le cadre de l'enregistrement.

e) Processus d'enregistrement et correction des erreurs

La procédure d'enregistrement est la suivante :

Appel du lien d'enregistrement indiqué en relation avec le contenu gratuit.

Remplir le formulaire d'enregistrement et l'envoyer.

L'envoi réussi du formulaire d'enregistrement est confirmé en ligne par CADFEM par l'ouverture d'une page de confirmation. CADFEM envoie en même temps à l'adresse e-mail- indiquée par le client qui s'est enregistré un e-mail contenant un lien de confirmation.

L'utilisateur clique sur le lien de confirmation dans l'e-mail transmis par CADFEM et confirme ainsi son souhait de s'inscrire (double opt-in).

Un accord sur l'utilisation gratuite des contenus pour lesquels le client s'est enregistré n'est conclu que lorsque CADFEM le confirme par un autre e-mail. Cet e-mail sera envoyé immédiatement après vérification de l'enregistrement.

Le service web permet au client de reconnaître et de corriger les erreurs de saisie avant l'envoi de l'enregistrement. Pour annuler l'enregistrement, il suffit de fermer la fenêtre du navigateur ou d'accéder à une autre page du service web.

Les langues disponibles pour l'enregistrement sont l'allemand et l'anglais. Sur les services web de CADFEM France SAS et de CADFEM (Suisse) AG, le français est également disponible.

f) Coûts

L'enregistrement et l'utilisation des contenus mis à disposition après enregistrement sont gratuits. L'utilisation des contenus suppose toutefois des installations techniques pour lesquelles le client peut avoir à supporter des coûts (informatique, connexion Internet, etc.).